

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 23 (1951)

**Heft:** 3

**Artikel:** Société coopérative "le simple logis" : réalisation 1947-1948

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-123971>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « LE SIMPLE LOGIS »

Réalisation 1947-1948

Par suite de circonstances économiques résultant de la guerre, la ville de Lausanne manque actuellement de logements, et plus particulièrement de logements à loyers modestes.

Pour parer à cet état de choses, notre société s'est constituée en date du 7 décembre 1945, pour créer deux immeubles à but social. Le terrain choisi se trouve à l'ouest de la ville ; il est admirablement bien orienté, dans un cadre de verdure près du château de Malley et de plus dans un quartier en plein développement industriel. Il est situé en Malley, chemin du Martinet.

Surface de la parcelle 5516 mètres carrés, dont 900 mètres carrés bâtis. Une place de jeux de 1250 mètres carrés a été créée.

## Caractéristiques de la construction.

Les murs du sous-sol sont en béton coffré de 45 cm. d'épaisseur, les refend en plots de ciment, la dalle sur sous-sol en béton à nervures. Les murs des façades et les murs de refend des étages sont en briques de terre cuite perforées. Les dalles sur appartements en poutraison de béton. Couverture en tuiles flamandes, fenêtres à doubles vitrages.

Tous les appartements disposent d'une cuisine et salle de bains avec carrelages et faïence, cumulus, lavabo. Chauffage par calorifère.

Le coût de construction s'est élevé à :

Construction . . . . .	Fr. 1 382 106.05
Travaux extérieurs . . . . .	» 69 435.90
Intérêts de construction et taxes . . . . .	» 25 734.55
TOTAL . . . . .	Fr. 1 477 276.50

Le coût au mètre cube s'est élevé à 87 fr. Les immeubles ont été construits selon les prévisions, ce qui

est remarquable, si l'on tient compte de l'époque particulièrement difficile de 1947-1948.

## Rendement locatif.

Ces deux immeubles comprennent au total 60 appartements, soit 40 de deux pièces et 20 de trois pièces. Le prix des loyers mensuels est de 55 fr. pour deux pièces et de 70 fr. pour trois pièces. Le rendement total est de 43 200 francs.

## Appuis des pouvoirs publics.

Subventions de la ville, du canton et de la Confédération, au total 45 % de 1 446 970 fr., montant subsidiable	Fr. 651 135.—
Participation au fonds d'entretien égale au 3 % du coût de construction	» 41 363.—
TOTAL . . . . .	Fr. 692 498.—

Le coût net est donc de 784 778 fr. 50. Nous signalons de plus que le terrain nous a été cédé gratuitement. Enfin, nous avons reçu l'octroi d'un prêt de 266 000 fr. en deuxième rang au taux réduit de 2 %, amortissement 1/2 % l'an.

## Restrictions aux conditions de location.

Pour pouvoir bénéficier d'un tel logement, les locataires ne doivent pas gagner plus de 380 fr. par mois, plus 30 fr. par enfant ou par personne à charge pour un deux pièces, 400 fr. par mois, plus 40 fr. par enfant ou personne à charge pour un trois pièces. De plus, les appartements de deux pièces doivent être occupés par des ménages ayant au moins un enfant ou une personne à charge, ceux de trois pièces par des ménages ayant au moins deux enfants ou deux personnes à charge. Enfin, la sous-location est interdite.

Les architectes de cette construction sont M. Charles Chevalley, décédé, et M. Jean Recordon.

# CITÉ D'HABITATION A MOUTIER

Année de construction 1947-1948

par Ch. Kleiber, architecte

Cette propriété de la Coopérative de construction, société fondée et présidée par M. Georges Diacon, secrétaire de la F. O. B. B., a pour but de procurer à ses membres des logements modernes, spacieux et au prix le plus bas.

Les réalisations comprennent trois immeubles de sept appartements et deux immeubles de deux appartements.

Grâce aux subventions spéciales accordées et au fait que la société, ne poursuivant aucun but lucratif, calcule les loyers au prix de revient, les prix pratiqués sont exceptionnellement bas.

*Exemple :* Appartement de trois chambres, cuisine habitable, bain, vestibule, cave, galetas, participation à la lessiverie,

Fr. 1080.— par année.

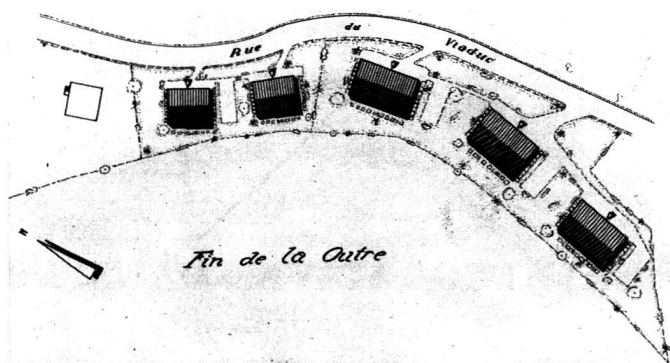
L'exécution de ces immeubles, tant intérieure qu'extérieure, est soignée.

Le prix de revient au mètre cube, calculé sur la base des normes de la S. I. A., est de 85 fr. pour les grands immeubles et 97 fr. pour les bâtiments de deux logements.

# LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « LE SIMPLE LOGIS »



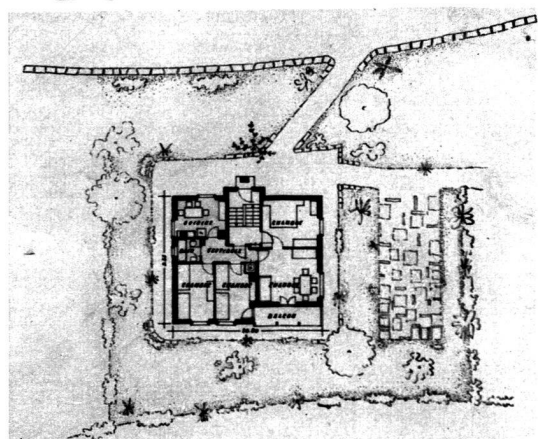
*Façade principale de l'immeuble.*



*Plan de situation de la Cité d'habitation.*

## CITÉ D'HABITATION A MOUTIER

*Plan d'une maison.*



*L'entrée des immeubles.*

